

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION

Toute inscription doit se faire sur bulletin conforme à l'imprimé type.

L'ORGANISATEUR

Cette manifestation est organisée par l'Association des parents d'élèves «D'Écol'ons Ensemble » de l'école de Beaumont-Louestault. Tous les bénéfices sont au profit de l'école du village.

LES EXPOSANTS

Le vide-grenier est réservé aux particuliers et aux professionnels et concernera uniquement **des objets d'occasion.**

L'INSTALLATION DES EXPOSANTS

Elle débutera à 5h00 et devra impérativement être terminée à 8h00.

L'accueil se fait pour tous au rond-point en direction de Château-Renault (voir plan).

Tout exposant devra quitter son emplacement au plus tard à 19h00.

LES VISITEURS

L'accueil des visiteurs débute à 6h00 et se termine à 18h00.

JUSTIFICATIF

Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

REGISTRE

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation ; et seront ensuite communiquées à la préfecture.

EMPLACEMENTS

Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué le jour même à votre arrivée. Ils sont attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. La rue du 11 Novembre est exclusivement réservée aux habitants qui exposent et aux professionnels.

L'organisateur se réserve le droit de revendre les emplacements non occupés après 8h00 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant qui ne s'est pas présenté.

Les emplacements sont loués sans table ni chaise et devront être rendus aussi propres qu'à votre arrivée (un sac poubelle vous sera remis).

SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité (plan Vigipirate), **aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 8h00 et 18h30.** En cas d'urgence en journée, les exposants doivent se manifester auprès de l'organisateur (par l'intermédiaire d'une buvette) et en attendre l'autorisation afin d'être escorté jusqu'à la sortie la plus proche de son emplacement.

VÉHICULE

En cas d'impossibilité de garer un véhicule derrière un emplacement, une distance supplémentaire de 3m sera ajoutée par véhicule et exclusivement réservée à ceux-ci. (maximum 3m tous les 5m réservés).

VIDE-GRENIER BEAUMONT-LOUESTAULT

INTERDICTION

La vente de boissons, de restauration, de confiseries, «chichis», barbe à papa, etc. est strictement réservée à l'organisateur ainsi qu'aux commerçants du village. Sonorisation individuelle et groupe électrogène interdits.

RESPONSABILITÉ

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

LA VENTE

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : ventes d'animaux, armes, nourriture, CD ou DVD gravés, produits inflammables, produits neufs... En cas de manquement, l'organisateur sera en droit de refuser l'exposant sur la manifestation et ce sans dédommagement.

ASSURANCE

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenants ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

ANNULATION

L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Dans ce cas un remboursement pourra être effectué.

INVENDUS

Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

TARIFS ET TAILLE

Les tailles et tarifs des emplacements sont explicitement indiqués lors de la réservation. Toute demande de mètre supplémentaire en amont de la manifestation sera facturé 4 euros.

EXPOSANTS SANS RÉSERVATION

Les exposants sans réservation pourront s'inscrire à la brocante de 8h15 à 8h30 sous réserve d'emplacements disponibles mais devront s'acquitter de **frais supplémentaires (5m = 28€)**

LE RÉGLEMENT

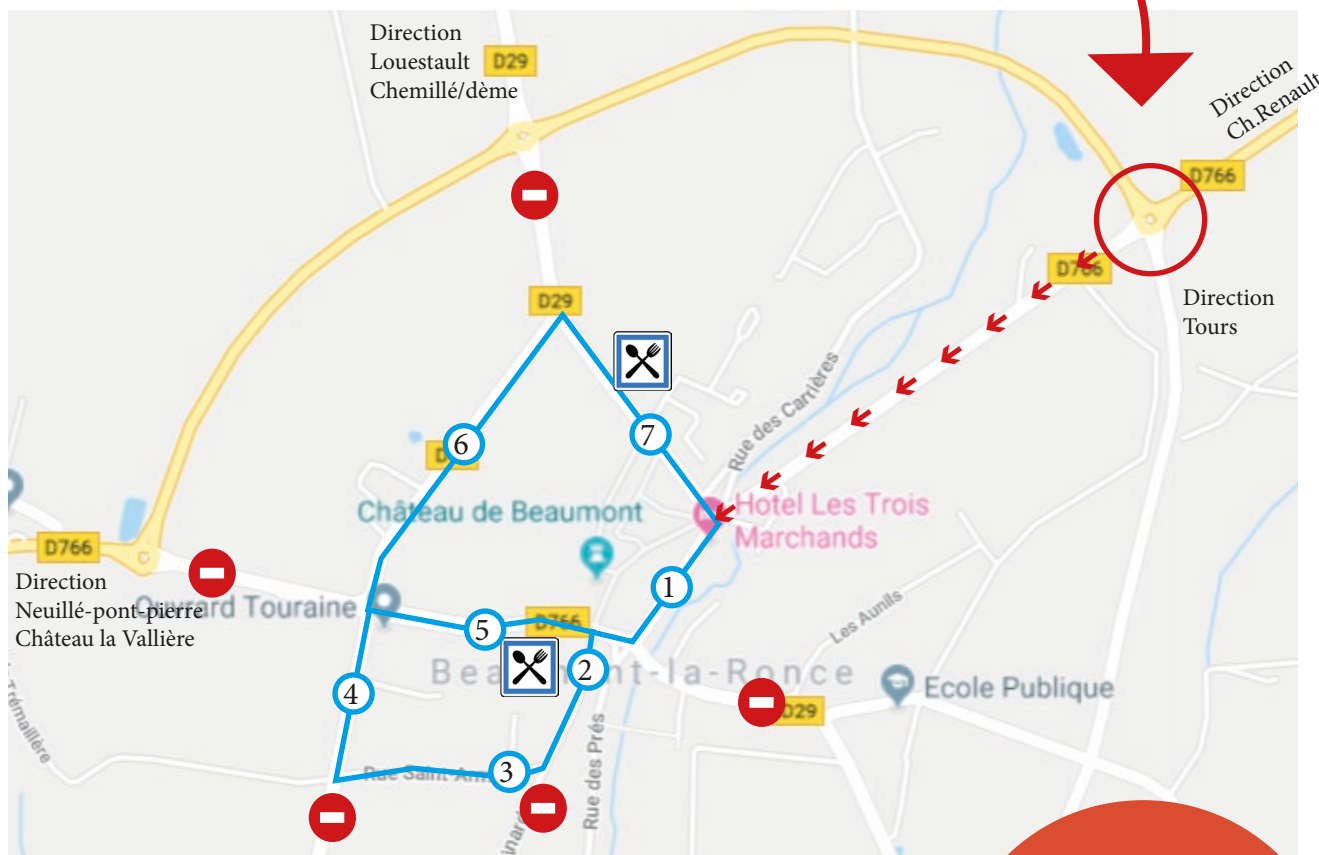
La présence à cette journée implique **l'acceptation du présent règlement par une signature sur le bulletin d'inscription.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation se verra refusée et sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

INFOS PRATIQUES

LE JOUR J

Arrivée de tous les exposants au rond point de Château-Renault où des bénévoles vous accueilleront et vous donneront :

- Votre n° d'emplacement
- Un sac poubelle pour vos déchets
- Un ticket pour une boisson chaude offerte
- Des bénévoles en vélo vous orientent au besoin



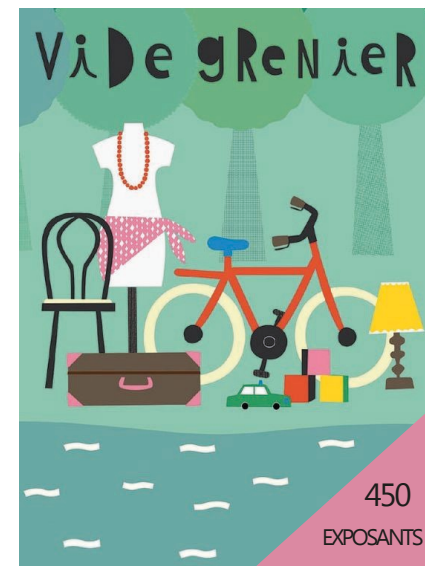
- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| ① Rue du 11 Novembre | ⑤ Rue du 8 Mai 1945 |
| ② Place de l'Église | ⑥ D48 |
| ③ Rue Saint Armel | ⑦ Rue Gripouilleau |
| ④ Route de Rouziers | 🚫 Entrées bloquées dès 5h |
| — Parcours de la brocante | 🍴 Points de restauration |
| ➔ ➔ Accès exposants | |

Pour votre confort, les enfants de l'école déambulent tout au long de la journée pour vous proposer des viennoiseries et des boissons. 3 WC sont installés sur le parcours de la brocante.

Beaumont-la-Ronce

BROCANTE

Jeudi 30 Mai 2019



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
07 82 20 75 81
www.decolonsensemble.fr

Organisée par l'association **D'Écol'ons Ensemble**
Au profit de l'école publique de Beaumont-Louestault
30 rue Georges Biéret - Beaumont-la-Ronce
37360 BEAUMONT-LOUESTAULT